



SAINT NAZAIRE DE PEZAN

*Ville de la Campagne*

Place de la République  
34400 ST NAZAIRE DE PEZAN  
04.67.71.05.80  
maire@saintnazairedepezan.fr

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
REUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2023

**Membres présents :**

**Messieurs**

CALVET C., PALANQUE G., ROUX JM  
SULTANA M., GARCIA L. TREVILLOT G.

**Mesdames**

LOUIS J., CAPO M., CREDEVILLE A., MAIRE E,  
MENDEZ S.,

**Membres Absents représentés :**

BERLIET Y. a donné son pouvoir à Mr GARCIA Laurent.  
Mr DURON B. a donné son pouvoir à Mr CALVET Christophe  
Mme ATTSTÖM K. a donné son pouvoir à Mme MENDEZ Sonia

**Membre Absent :**

Mr ALBEROLA Y.

Date de la convocation : 22 Mars 2023

.....  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précises,

Mr ROUX Jean Michel est proposé comme secrétaire de séance ; il est élu à l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Lecture est faite alors du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent en date du 16 Janvier 2023.

Celui-ci est adopté et signé par les membres présents.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Approbation du projet

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Compte de Gestion 2022
- 2 - Compte Administratif 2022
- 3 - Affectation du résultat 2022
- 4 - Taux des taxes 2023
- 5 - Subventions aux associations 2023
- 6 - Budget Primitif 2023
- 7 - Autorisation de demandes subventions pour dépenses d'investissement 2023

Divers et informations

- **1 - Compte de Gestion 2022**

Monsieur le Maire cède la parole à Mr GARCIA Laurent, membre de la commission finance, qui informe le Conseil Municipal que le **compte de Gestion est tenu par le comptable communal et qu'il est strictement identique au compte administratif tenu par la commune.** L'un doit être le reflet de l'autre.

Monsieur GARCIA Laurent présente le **Compte de Gestion 2022**, les résultats de l'exercice sont les suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	447 635,02 €	962633,86	1 410 268,88 €
Titres de recettes émis (b)	399 594,86 €	886978,65	1 286 573,51 €
réductions de titres (c)	3 075,11 €	204,96	3 280,07 €
recetts nettes d = b - c)	396 519,75 €	886 773,69 €	1 283 293,44 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	447 635,02 €	962 633,86 €	1 410 268,88 €
Mandats émis (f)	85 516,14 €	850 328,83 €	935 844,97 €
Annulations de mandats (g)	- €	264,00 €	264,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	85 516,14 €	850 064,83 €	935 580,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	<b>311 003,61 €</b>	<b>36 708,86 €</b>	<b>347 712,47 €</b>
(h - d) Déficit			

Le résultat de clôture par section pour 2022 se présente comme suit, il tient compte de l'excédent reporté des années antérieures.

	Résultat à la clôture de 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
I - Budget principal				
Investissement	- 89 960,43 €		311 003,61 €	<b>221 043,18 €</b>
Fonctionnement	172 535,35 €	89 960,43 €	36 708,86 €	<b>119 283,78 €</b>
<b>TOTAL I</b>	82 574,92 €	89 960,43 €	347 712,47 €	340 326,96 €

Suite à la présentation de Monsieur GARCIA Laurent, conseiller municipal membre de la commission finances, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer quant à l'approbation du compte de Gestion 2022.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur GARCIA Laurent et après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité, le compte de Gestion tel que présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire d'en faire effectuer toutes les démarches correspondantes.

- **2 - Compte Administratif 2022**

Monsieur le Maire précise à nouveau au Conseil Municipal que le **compte de Gestion voté au point précédent est tenu par le comptable communal et qu'il est strictement identique au compte administratif tenu par la commune.** L'un doit être le reflet de l'autre.

Monsieur GARCIA Laurent présente le **Compte administratif 2022**, les résultats de l'exercice sont les suivants :

Dépenses			Recettes		
Code	Fonctionnement	Réalisé	Code	Fonctionnement	Réalisé
11	Charges à caractère général	184 412,43 €	2	Excédent reporté fct°	
12	Charges Personnel	299 187,81 €	6459	atténuation de charges	1 000,00 €
14	Atténuations de produits	25 100,00 €	70	Services du domaine et vente	33 712,56 €
23	Virement section Investissement	- €	73	Impôts et Taxes	411 667,03 €
42	Opérat° d'ordre entre sections	277 053,48 €	74	Dotat°, Subvent° et Participat°	114 244,73 €
65	Autres charges de gest° courante	55 712,34 €	75	Gestion courante	48 439,52 €
66	Charges financières	6 313,97 €	77	Produits exceptionnels	277 709,85 €
67	Charges exceptionnelles	2 284,80 €			
68	Opération semi budgétaires				
68/040	amort subv equipt versées				
	<b>Total Fct°</b>	<b>850 064,83 €</b>		<b>Total Fct°</b>	<b>886 773,69 €</b>
					<b>36 708,86 €</b>
Investissement			Investissement		
	Déficit reporté d'investissement			1	Excédent reporté invest
13	Autres subv invest	- €	21	Virement de la sect° fct°	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	28 663,03 €	24	produits de cession d'immo	- €
20	Immos incorporelles	3 042,00 €	40	Opé ordre de transfert entre sect°	277 053,48 €
204	Subv équipement versées	20 018,97 €	10	FCTVA + TLE	116 391,16 €
21	Immos corporelles	33 792,14 €	13	Subv. d'investissement	3 075,11 €
27	Dépôts et caution (immos fi)	- €	2804/042	amort subv equip versées	
	<b>Total Invest</b>	<b>85 516,14 €</b>		<b>Total Invest</b>	<b>396 519,75 €</b>
				Résultat Invest	<b>311 003,61 €</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>935 580,97 €</b>		<b>Total Recettes annuelles</b>	<b>1 283 293,44 €</b>

Le résultat de clôture par section pour 2022 se présente comme suit, il tient compte de l'excédent reporté des années antérieures.

	Résultat à la clôture de 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
I - Budget principal				
Investissement	- 89 960,43 €		311 003,61 €	<b>221 043,18 €</b>
Fonctionnement	172 535,35 €	89 960,43 €	36 708,86 €	<b>119 283,78 €</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>82 574,92 €</b>	<b>89 960,43 €</b>	<b>347 712,47 €</b>	<b>340 326,96 €</b>

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et laisse le conseil municipal délibérer et procéder au vote. Monsieur GARCIA Laurent, conseiller municipal membre de la commission finances demande au conseil municipal de délibérer quant à l'approbation du compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur GARCIA Laurent et après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité le compte administratif tel que présenté ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire d'en faire effectuer toutes les démarches correspondantes.

### **3 - Affectation du résultat 2022**

Monsieur le Maire précise que considérant que les résultats issus du compte administratif 2022 sont les suivants :

	Résultat à la clôture de 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
I - Budget principal				
Investissement	- 89 960,43 €		311 003,61 €	<b>221 043,18 €</b>
Fonctionnement	172 535,35 €	89 960,43 €	36 708,86 €	<b>119 283,78 €</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>82 574,92 €</b>	<b>89 960,43 €</b>	<b>347 712,47 €</b>	<b>340 326,96 €</b>

Au vu des résultats exposés sur le compte administratif et le compte de gestion 2022, Monsieur le Maire demande au conseil de procéder à l'affectation du résultat 2022 sur le budget primitif 2023 de la manière suivante :

- Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068) 0.00 €
- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) 119 283.78 €
- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes d'investissement) 221 043.18 €

Monsieur le Maire propose au conseil d'affecter la somme de 119 283.78 € en recettes de fonctionnement (002) afin de compenser la diminution des aides de l'état et l'augmentation des charges de personnel.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- le Conseil Municipal décide à l'unanimité  
D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
  - Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068) 0.00 €
  - Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) 119 283.78 €
 D'affecter l'excédent d'investissement comme suit :
  - Report excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) 221 043.18 €
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

**4 - Taux des taxes 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de décider des taux des différentes taxes communales, à savoir, **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties, Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.**

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année 2022 :

- TFPB : 42.85 %
- TFPNB : 104.78 %

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les taux des taxes ont été augmentés en 2022 (+3%).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2023 : **42.85 %**
- De reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2023 : **104.78 %**
- **De fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 15.30 %**  
Ces taux permettront de dégager un produit attendu de **288 783.00 €** au titre de l'année 2023 en section de fonctionnement augmenté du coefficient correcteur de 20 100.00 € soit **308 883.00 € sur le compte budgétaire 73111.**

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire demande à Mme MENDEZ Sonia de s'abstenir car n'habitant pas au village il n'est pas opportun de sa part de prendre part au vote.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Vote les taux communaux 2023 ci-dessus présentés.

	Taux 2022	Produit attendu 2023
<b>Taxe Foncière Bâtie</b>	42.85%	243 345.00 €
<b>Taxe Foncière Non Bâtie</b>	104.78%	35 730.00 €
<b>Taxe d'habitation résidences secondaires</b>	15.30%	9 708.00 €
<b>Alloc compensatrice + coef correcteur</b>		20 100.00 €
<b>Produit attendu</b>		<b>308 883.00 €</b>

## **5 - Subventions aux associations 2023**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il est nécessaire de voter les subventions attribuées aux associations actives sur le village.

La somme affectée à la ligne budgétaire 65748 s'élevait pour l'année 2022 de 4 700.00 €. Compte tenu de la décision prise lors du conseil municipal du mois de juin 2022, cette somme sera augmentée de 500.00 € au titre de l'année 2023.

La somme de **5 200 €** est donc proposée.

Monsieur le Maire propose ensuite que le détail de l'affectation des subventions soit précisé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil s'il est d'accord concernant le montant global alloué aux associations pour les subventions de l'année 2023.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité d'affecter la somme de **5 200.00 €** à répartir entre les associations actives du village et les associations diverses que la municipalité aide régulièrement.
- Accepte de préciser la répartition lors d'une prochaine réunion
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

## **6 - Budget Primitif 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 tel qu'il a été élaboré par la commission finances.

Monsieur le Maire précise qu'il est à noter que les dépenses de fonctionnement de l'année ont été budgétisées à la hausse du fait :

- Du poids de la masse salariale malgré le départ après l'été de 2 agents
- D'une inflation prévue d'environ 6.5 %

Les recettes de fonctionnement seront également diminuées du fait :

- De la baisse de la DSC de 5000.00 € par an.
- De la baisse significative des aides de l'état,
- D'une DGF en baisse constante depuis plusieurs années,

La commune pourra compter sur les recettes de fonctionnement suivantes :

- Contributions directes
- De subventions du département sur certains projets
- Aide de la CAF

Monsieur le Maire précise que l'évaluation des recettes a été faite avec une grande prudence afin d'être le plus sincère possible et le près de la réalité.

Présentation générale du Budget 2023 par chapitres en section de fonctionnement et d'investissement

Code	Fonctionnement		Code	Fonctionnement	
11	Charges à caractère général	205 000,00 €	2	Excédent reporté fct°	119 283,78 €
12	Charges Personnel	310 000,00 €	6459	atténuation de charges	- €
14	Atténuations de produits	25 500,00 €	70	Services du domaine et vente	33 000,00 €
23	Virement section investissement	108 533,78 €	73	Impôts et Taxes	414 890,00 €
42	Opérat° d'ordre entre sections		74	Dotat°, Subvent° et Participat°	95 860,00 €
65	Autres charges de gest° courante	57 000,00 €	75	Gestion courante	50 000,00 €
66	Charges financières	5 400,00 €	77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €			
68	Opération semi budgétaires	1 000,00 €			
68/040	amort subv equipt versées	3 100,00 €			
	<b>Total Fct°</b>	<b>718 033,78 €</b>		<b>Total Fct°</b>	<b>718 033,78 €</b>
				Résultat Fonctionnement	
	Investissement			Investissement	
	Déficit reporté d'investissement		1	Excédent reporté invest	221 043,18 €
13	Autres subv invest	6 972,23 €	21	Virement de la sect° fct°	108 533,78 €
16	Emprunts et dettes assimilées	29 585,23 €	24	produits de cession d'immo	- €
20	Immos incorporelles	21 090,00 €	40	Opé ordre de transfert entre sect°	- €
204	Subv équipement versées	- €	10	FCTVA + TLE	29 774,66 €
21	Immos corporelles	390 127,66 €	13	Subv. d'investissement	85 423,50 €
27	Dépôts et caution (immos fi)	100,00 €	2804/042	amort subv equip versées	3 100,00 €
	<b>Total Invest</b>	<b>447 875,12 €</b>		<b>Total Invest</b>	<b>447 875,12 €</b>

Monsieur le Maire liste les investissements envisagés par la commission pour 2023

TABLES ESPACE DUSSOL
MOBILIER SCOLAIRE
CHARGEUR DE BATTERIE
MAM
MUR SALICORNES
AUTOPORTEE
TRACTEUR
TABLEAU NUMERIQUES
BORNES DISTRIBUTEUR DE SACHETS
SANITAIRES COUR ECOLE
CLIMATISATION ECOLE
CLIMATISATION MAIRIE SECRETARIAT
CLAUZON
ALARME ATELIER
CAMERA DE CHASSE
REMBOURSEMENT SUBV 2012 ET 2013
RAZEL BEC

En plus de ces investissements, le budget des dépenses d'investissement prévoit :

- 20 585,23 € de remboursement d'emprunt (capital) centre communal
- 9 000,00 € de remboursement d'emprunt (capital) atelier municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2023 de la Commune tel que préparé par la commission finances et détaillé ci-dessus.

Il précise que le budget est une prévision qui a pour but de fixer des sommes en dépenses et en recettes et donc d'autoriser ces dépenses dans la limite des sommes prévues au budget autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après discussion, procède au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Adopte le budget 2023 à l'unanimité

Il s'équilibre comme suit :

- **Section de Fonctionnement : 718 033.78 €**
- **Section d'Investissement : 447 875.12 €**

- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,

### **7 - Autorisation de demandes subventions pour dépenses d'investissement 2023**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que comme chaque année, il va être opportun de faire des demandes de subventions auprès des différentes instances, Département, Etat, Hérault Energies, Région, Europe, afin d'aider à financer les différents investissements prévus au budget primitif 2023.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de faire ces demandes d'aides financières dès à présents auprès :

- de l'Etat,
- de la Région,
- du Département
- de Hérault Energies
- de l'Europe
- de la CCPL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions nécessaires aux projets de travaux ou d'investissements de l'année 2023.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ces demandes d'aides financières.

### **8 - Approbation du projet « Aménagement de l'îlot du centre et des espaces publics attenants avec étude préliminaire »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des démarches sont en cours dans le cadre du projet : « Aménagement de l'îlot du centre et des espaces publics attenants avec étude préliminaire ». Une consultation est en cours afin de choisir les entreprises en charge de l'étude préliminaire.

#### Description succincte du projet :

La commune de Saint-Nazaire-de-Pézan souhaite engager la reconquête du centre ancien du village, en requalifiant notamment la place de la République, la rue du Lavoir et l'aire de stationnement de l'espace Dussol qui desservent les principaux équipements du village à savoir l'école, la mairie, la salle communale, la bibliothèque et l'église. (étude préliminaire et maîtrise d'oeuvre).

Les opérations envisagées sont la création d'une cantine et d'un préau, agrandissement de la cour, la création d'un "lieu de vie", requalification de la place de la République, aménagement du site Dussol.

Afin de présenter des dossiers auprès des différentes instances susceptibles de nous apporter leur soutien en nous accordant des financements qui aideront à la réalisation de ce projet il est nécessaire de délibérer afin d'approuver ce projet.

Monsieur le maire demande donc au conseil s'il approuve le projet tel que présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le projet tel que présenté ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 19h20 précises,  
Ont signé les membres présents :

<p>Mr Le Maire CALVET Christophe</p> 	<p>Le Secrétaire de séance</p>
<p>LOUIS Josy</p>	 <p>ROUX Jean Michel</p>
<p>CREDEVILLE Aurélie</p>	<p>SULTANA Michel</p>
<p>MAIRE Evelyne</p>	<p>PALANQUE Guillaume</p>
<p>CAPO Marie</p>	<p>MENDEZ Sonia</p>
<p>GARCIA Laurent</p>	<p>TREVILLOT Gilles</p>